



Coups de Vents 2021

7^{ème} édition du
CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE
A VENT

Sur le thème :

« la Terre, notre Planète, et les 4 éléments »
(Terre, Eau, Air et Feu)

En collaboration avec Nausicaá Centre National de la Mer

Date limite d'inscription au concours
1er juin 2020

Date limite de dépôt des œuvres
1 août 2020

Règlement du concours disponible en ligne le 1er juillet 2019 sur le site de
www.coupsdevents.com

Un évènement soutenu par le Département du Pas-de-Calais



Article 1

Coups de Vents, avec le soutien du Département du Pas-de-Calais, organise le Concours International de Composition triennal pour Orchestre à Vent « Coups de Vents ». Le thème de cette 7^{ème} édition « la Terre, notre Planète, et les 4 éléments » (Terre, Eau, Air et Feu) sera la source d'inspiration des compositeurs candidats . Les compositeurs devront expliciter la relation de leur musique avec le thème.

Article 2

Le concours a pour objet d'enrichir le répertoire des musiques originales pour Orchestre à Vent. Toutes les esthétiques et toutes les formes musicales sont admises. Les transcriptions ne sont pas acceptées.

Article 3

Le concours est ouvert à tous les ressortissants de tous les pays sans limite d'âge. La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} juin 2020.

Article 4

Tant qu'elle est en lice, l'œuvre présentée devra être libre de droit et non éditée.

La participation à ce concours étant gratuite, les compositeurs sélectionnés lors des éliminatoires s'engagent, en contrepartie, à mentionner le nom de « Coups de Vents » sur tous les supports visuels et sonores faisant apparaître le titre de l'œuvre : édition des partitions, publications de CD, DVD, livres, programmes, affiches, etc... Ainsi les œuvres sélectionnées lors des éliminatoires porteront la mention

« sélection officielle Coups de Vents 2021 » ; les œuvres finalistes porteront la mention « Œuvre finaliste Coups de Vents 2021 » et enfin les œuvres lauréates porteront la mention « Lauréat Coups de Vents 2021 » en précisant le Prix obtenu.

Article 5

Le style et le degré de difficulté sont libres, cependant, afin de rendre l'interprétation de l'œuvre accessible à des orchestres amateurs de haut niveau (niveau de difficulté 4 de l'échelle internationale qui en comporte 6), le compositeur devra obligatoirement prévoir des « ossia » ou des « à défaut » afin de les substituer aux parties instrumentales trop difficiles pour le niveau 4. Ces mentions figureront sur le score et le matériel d'orchestre. Le non-respect de cette obligation entraînera systématiquement et irrévocablement l'élimination de l'œuvre lors des épreuves de sélections.

La durée de l'œuvre doit se situer entre 9 et 12 minutes.

Les œuvres doivent être impérativement présentées en partition complète (full score). Le matériel d'orchestre (parties séparées) devra être joint au full score. Le score sera imprimé au format A3 en recto verso. Le matériel d'orchestre sera imprimé au format A4 en recto verso.

Article 6

A l'issue du concours, si les compositeurs le souhaitent, les œuvres sélectionnées au cours des éliminatoires pourront être éditées par le(s) éditeur(s) partenaire(s) du concours Coups de Vents.

Article 7

Aucune indication d'identité du compositeur ne doit figurer sur l'œuvre et le titre doit être indiqué sur l'enveloppe (voir article 8). Les indications à caractère musical sont mentionnées en Français ou en Italien. Le compositeur pourra également joindre à la partition un texte de présentation de l'œuvre, ainsi qu'un enregistrement audio ou vidéo.

Article 8

L'envoi des œuvres devra se faire obligatoirement de la manière suivante :

- a) mettre l'œuvre dans une enveloppe indiquant son titre.
- b) joindre une deuxième enveloppe cachetée contenant les informations suivantes:

nom, prénom, sexe, nationalité, adresse complète postale et adresse électronique, pays, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, titre de l'œuvre ainsi qu'une déclaration signée et datée par le compositeur déclarant que son œuvre est inédite (voir art. 4).

Ces informations seront libellées obligatoirement en Français, Anglais, Allemand ou Espagnol. Sur cette deuxième enveloppe, obligatoirement cachetée, doivent être inscrits : le titre de l'œuvre et la mention "confidentiel".

Ces deux enveloppes doivent être mises sous pli unique dans lequel peut être joint un enregistrement de l'œuvre.

Ce pli sera adressé en recommandé à l'adresse suivante :

Coups de Vents
Concours international de composition
10, rue de l'Égalité
62230 OUTREAU --- FRANCE
avant le **vendredi 1^{er} Août 2020 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Article 9

Le jury, constitué d'artistes de renommée internationale (compositeurs, chefs d'orchestre, solistes...) procèdera aux éliminatoires du 15 au 30 août 2020.

Article 10

A l'issue de ces premières délibérations sur table, les compositeurs dont les œuvres ont été sélectionnées seront informés par courriel (ou courrier postal) de leur qualification pour la suite des épreuves de sélection, à partir

desquelles les œuvres seront interprétées par les orchestres du réseau Coups de Vents, afin d'être jugées en concerts publics, par un jury international.

Aucune indication d'identité du compositeur ne devra figurer sur les parties d'orchestre.

Article 11

Les œuvres sélectionnées pour les épreuves finales (1/4 et/ou 1/2 finales) seront interprétées au printemps 2021 par des orchestres de haut niveau et jugées en concerts publics dans différentes villes du Pas-de-Calais (et éventuellement dans des villes des régions transfrontalières). La finale se déroulera en mai 2021 à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de Nausicaá, Centre National de la Mer.

Article 12

Les jurys qui se réuniront pour les éliminatoires, puis pour les épreuves finales (1/4 et/ou 1/2 finales, puis finale) de ce Concours seront placés sous une présidence unique mais seront constitués à chaque fois de personnalités différentes.

Article 13

Les résultats seront proclamés à l'issue des délibérations de chaque étape du concours. Afin de préserver l'anonymat jusqu'à l'issue de la finale, seul le nom de l'œuvre sera annoncé. Les compositeurs seront informés des résultats à l'issue de chaque étape du 7^{ème} CIC. Il est demandé à chaque candidat d'observer la plus grande discrétion concernant les résultats, et ce jusqu'à l'annonce officielle des résultats lors de la finale.

Article 14

A l'issue de la finale du 7^{ème} CIC, les prix attribuables seront les suivants :

1^{er} prix : 8 000 Euros

2^{ème} prix : 4 000 Euros

3^{ème} prix : 2 000 Euros.

Des prix spéciaux et des mentions pourront être attribués par le jury.

Article 15

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner les prix.

Article 16

L'orchestration de l'œuvre comprendra **obligatoirement** les parties suivantes :

Bois :

2 Flûtes (ut)

2 Hautbois (ut)

1 Petite Clarinette (mi-b)

3 Clarinettes (si-b),

1 Clarinette basse (si-b)

2 Bassons (ut)

2 Saxophones alto (mi-b), 2 Saxophones ténor (si-b), 1 Saxophone baryton (mi-b)

Cuivres :

4 Trompettes (sib ou ut) ou Cornets (sib)

4 Cors (fa)

2 Trombones

1 Trombone basse

2 Euphoniums ou Saxhorns baryton-basse

1 Tuba (ut) et/ou 1 Contrebasse (sib)

Percussions :

Timbales

Percussions (pour 4 percussionnistes au maximum)

L'orchestration pourra proposer les parties optionnelles suivantes :

1 Flûte piccolo, 1 Cor anglais (fa), 1 Saxophone soprano (si-b), 1 Bugle (si-b), 1 Contrebasse à cordes,

1 Harpe, 1 Piano (impérativement non concertants), 1 guitare (acoustique ou électrique), 1 chanteur ou 1 chanteuse.

La nomenclature précise de l'œuvre devra apparaître sur la page de garde du score ainsi que le détail des instruments de percussions utilisés.

Article 17

Il ne sera accepté qu'une seule œuvre par compositeur.

Article 18

Les manuscrits (ou imprimés) présentés à ce concours resteront la propriété de Coups de Vents et ne seront pas renvoyés à leur auteur.

Article 19

Les candidats inscrits acceptent les clauses du règlement. Toute non observation de l'un des articles du présent règlement entraînera de plein droit et sans recours l'élimination du candidat.

Article 20

La version française de ce présent règlement sera la version officielle et de référence en cas de litige.

Article 21

La décision du jury est sans appel.

Coups de Vents

Fiche d'inscription et de renseignements

7^{ème} édition du

CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE A VENT

Sur le thème :

« la Terre, notre Planète, et les 4 éléments »

(Terre, Eau, Air et Feu)

Date limite d'inscription au concours : 1er juin 2020

Date limite de dépôt des œuvres : 1 août 2020

Fiche d'inscription et de renseignements complétée est à joindre obligatoirement lors de l'inscription avant le 1^{er} juin 2020, puis avec l'œuvre soumise au 7^{ème} Concours International de Composition selon les prescriptions de l'article 8 du règlement du concours.

A remplir en caractères d'imprimerie.

Nom :

Prénom :

Sexe :  M  F

Nationalité :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Pays :

Tel : Fax :

Email : Site internet :

Merci de nous joindre la liste de vos œuvres déjà éditées.

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e),
déclare que l'œuvre que je sou mets au
Concours international de composition « Coups de Vents 2021 » est inédite et n'a jamais fait l'objet d'une édition
(voir art. 4).

Date

Signature

Fiche de renseignements à télécharger, à compléter et à renvoyer avec votre œuvre au plus tard **le 1^{er} août 2020 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi à :

Coups de Vents
Concours international de composition
10, rue de l'Égalité
62230 OUTREAU --- FRANCE

Renseignements / Demande de documents :

Email : contact@coupsdevents.com / Site Internet : www.coupsdevents.com.